

É-COMMUNE PASSION N°32

PLACE DES FEMMES DANS LES INTERCOMMUNALITÉS

INTERCOMMUNALITÉ : le nombre d'EPCI a baissé de 39% en 2016

L'organisation politique française présente la particularité de disposer **d'un très grand nombre de communes (35 757 en 2015 – Données Insee)**. Cette organisation se retrouvait, au niveau des intercommunalités avec 2 142 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en 2015 et 2 062 au 1^{er} janvier 2016.

La Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) a publié en ce début d'année 2017 les données chiffrées résultant de la réforme territoriale visant à élargir le périmètre géographique des EPCI.

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République, de nouveaux Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale (SDCI) ont été élaborés et abouti à une réduction de 39% du nombre des EPCI.

Au 1er janvier 2017 : 1 266 EPCI

- 14 métropoles (25% de la population)
- 15 communautés urbaines (6% de la population)
- 218 communautés d'agglomération (35% de la population)
- 1 019 communautés de communes (34% de la population)

PARITÉ AU NIVEAU LOCAL : en l'absence de contraintes légales, le partage des responsabilités s'arrête aux portes du pouvoir

Les obligations paritaires ont sans conteste permis un accroissement en nombre significatif de la part des femmes élues dans les conseils et les exécutifs, tous échelons confondus : (40%

actuellement). Cette moyenne encourageante est plombée par les conseils des EPCI qui ne comptent que 34% de femmes au 1^{er} janvier 2017 – et les communes de moins de 1 000 habitants non visées par des obligations légales.

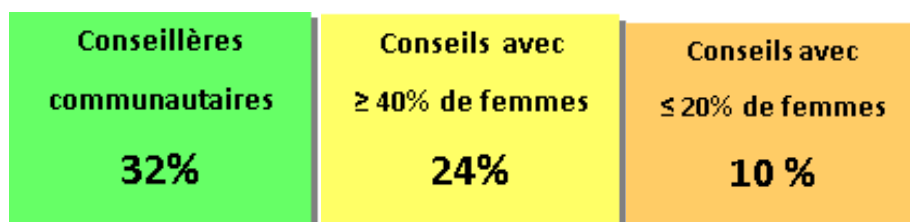
Une exigence de justice dans la représentation politique ne doit pas masquer de fortes résistances :

- Exclusion des femmes des têtes d'exécutifs, non visées par des dispositifs légaux : 84% des collectivités locales sont aujourd'hui présidées par un homme.
- Répartition stéréotypée des délégations au sein des exécutifs.
- Réduction à une portion congrue de la présence des femmes dans les intercommunalités suite aux fusions réalisées en 2016 alors que les intercommunalités constituent déjà l'échelon local le moins paritaire.

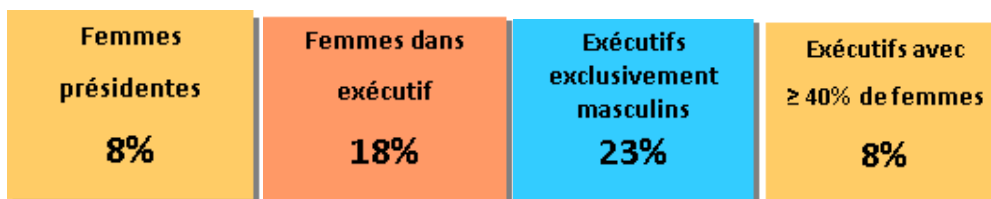
“En l'absence de contraintes légales fermes, les stratégies de cooptation entre les hommes se perpétuent et le partage des responsabilités s'arrête aux portes du pouvoir”, déplore Danielle BOUSQUET, présidente du HCE/fh (Haut Conseil à l'Egalité entre les femmes et les hommes).

Résultats au niveau national en 2015

Dans les conseils communautaires



Au niveau de la gouvernance

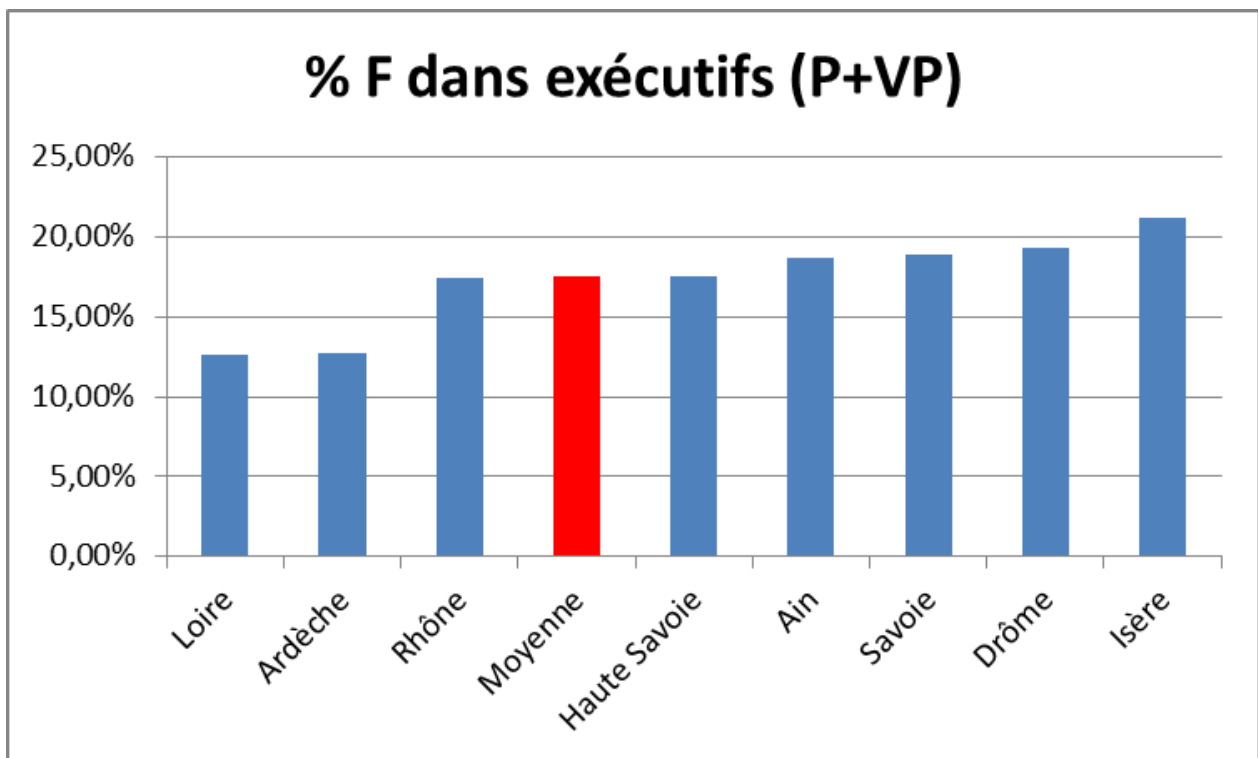
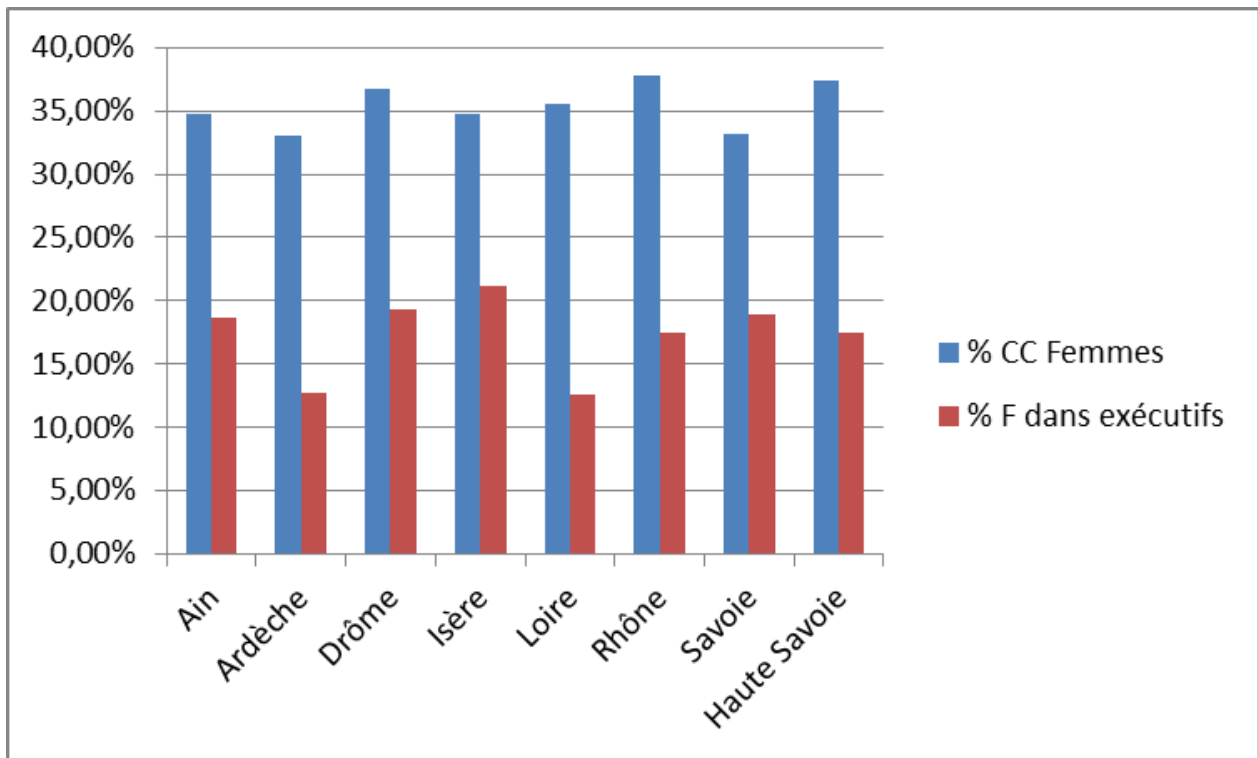


Enquête 2015 Elles aussi

L'ÉCHELON INTERCOMMUNAL, ZONE DE NON-DROIT PARITAIRE

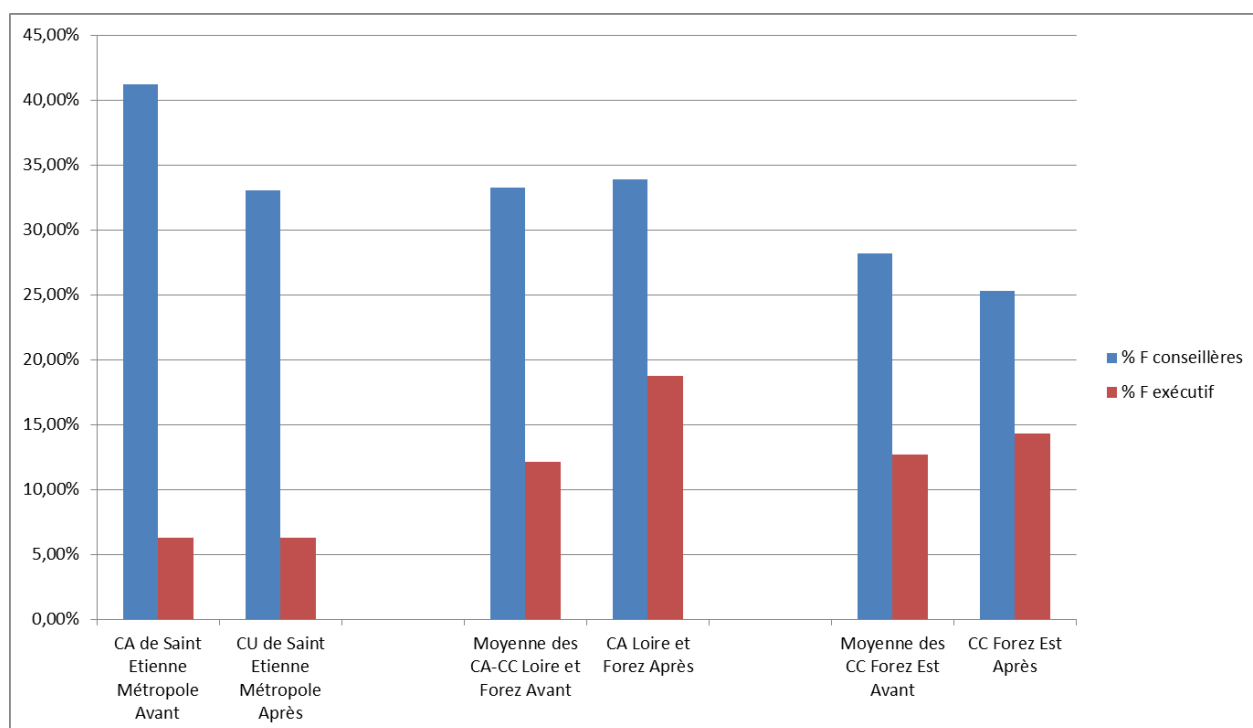
Résultats Rhône-Alpes enquête EPCI en 2015

% des femmes dans les conseils et les exécutifs communautaires



La Loire affiche de piètres résultats quant à la place des femmes dans les exécutifs !

COMPARATIF DES RESULTATS DE LA PARITE DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE AVANT ET APRES LA RECOMPOSITION DES EPCI EN 2017



Et c'est pire en 2017 ! Une régression indigne au regard de l'égalité Femme/Homme.

CONCLUSION

Sans contraintes légales, les fonctions exécutives locales restent largement l'apanage des hommes.

Quelles solutions ?

Quelques recommandations du HCE/f-h :

Prévoir un tandem paritaire à la tête de l'exécutif.

Rééquilibrer la répartition des délégations et des responsabilités administratives entre les F et les H.

Garantir la parité dans les bureaux des commissions thématiques.

Limiter le cumul des mandats.

Lutter contre la professionnalisation de la vie politique en modernisant le statut de l' élu-e.

Garantir la parité au sein des assemblés et des exécutifs des conseils communautaires.

Prévoir un mécanisme institutionnel de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la parité

Andrée CHAIZE
Élue de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
Présidente de l'AFEL
Membre du Conseil d'administration de Elles aussi

*Sources : Rapport d'enquête nationale du réseau Elles aussi
Insee
Vie publique
HCE/f-h*